

Cycling hub Occitanie



CAHIER DES CHARGES

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

LE CAHIER DES CHARGES D'UN CYCLING HUB EN OCCITANIE (CHO)

DES INFRASTRUCTURES VELO DE QUALITÉ (COEFFICIENT 5)

DES ÉQUIPEMENTS PRÉSENTS (COEFFICIENT 3)

DES SERVICES ADAPTÉS (COEFFICIENT 5)

L'ACCESSIBILITÉ ET L'INTERMODALITÉ (COEFFICIENT 3)

LIEN AVEC LA PRATIQUE DU VÉLO AU QUOTIDIEN (COEFFICIENT 2)

LA NOTORIÉTÉ (COEFFICIENT 2)

LA GOUVERNANCE (COEFFICIENT 4)

LE PROCESS DE QUALIFICATION

Présentation de la démarche

En application de la stratégie régionale de Tourisme à vélo présentée en 2021, Le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs Occitanie (CRTL) porte un projet de développement d'un réseau « Cycling Hubs » qui doit favoriser la pratique du tourisme à vélo dans la région.

QU'EST-CE QU'UN CYCLING HUB ?

Un Cycling Hub est un territoire qui concentre des services aux cyclistes, à l'accessibilité facile en transports en commun, favorisant la rencontre des publics qu'ils soient touristiques ou habitants. C'est une porte d'entrée sur un territoire permettant de relier, en amont, les pratiquants de tourisme à vélo et, en aval, des infrastructures, équipements et services de qualité pour faciliter la pratique du vélo par les touristes, comme par les habitants.

UN SOCLE TOURISTIQUE...

Un environnement au service du cycliste

Issus d'une volonté forte et partagée de réunir les ingrédients d'une expérience cycliste hors-normes, les Cycling Hubs regroupent l'ensemble des services pratiques pour permettre le tourisme à vélo dans les meilleures conditions.

Hébergements équipés de locaux sécurisés pour les vélos, lieux de restauration adaptés, loueurs/réparateurs de vélos impliqués, espaces et outils d'information dédiés, tous répondent aux exigences du label national Accueil Vélo (ou équivalent) et s'inscrivent dans une démarche de progrès.

Des itinéraires et équipements adaptés et sécurisés

Les Cycling Hubs en Occitanie sont les points de départ de parcours cyclables sécurisés, adaptés aux besoins et envies des cyclistes, présentant des intérêts variés quel que soit leur niveau ou leur pratique. Ces itinéraires donnent accès aux pépites du territoire, considérées comme de notoriété régionale.

Ils sont également équipés de l'ensemble des commodités (WC, points d'eau...) ainsi que des aménagements facilitant la pratique du vélo (espaces de stationnement sécurisé, consignes, voies réservées en agglomération, bornes de recharge de vélos électriques...).

L'ensemble de ces ingrédients est en perpétuelle évolution, en quantité et en qualité, pour enrichir l'offre et satisfaire le plus grand nombre de cyclistes.

Un territoire accessible

Au sens littéral, un hub est une plateforme de correspondance, une interface facilitante. Les Cycling Hubs sont accessibles facilement en voiture, train, cars, bus et bien sûr à vélo.

Ils disposent de gares ferroviaires ou routières bien desservies, d'accès routiers faciles (autoroute ou route nationale) et peuvent être situés sur des véloroutes voies vertes

Les transports dits « du dernier kilomètre », sont pensés et optimisés pour faciliter l'accès aux hébergements et aux services ainsi qu'aux points de départ des itinéraires.

... AU BÉNÉFICE DES HABITANTS !

Dans un souci d'optimisation des investissements publics et privés, de désaisonnalisation, et d'implication des habitants, cette notion de « hub » s'élargit au-delà du seul secteur touristique.

Ainsi, un Cycling Hub doit servir la communauté du lieu où il est implanté : en accueillant les touristes à vélo, en formant plus de pratiquants au vélo, en rendant la pratique plus sûre, en permettant d'aller travailler ou à l'école à vélo sans souci, etc.

Le cahier des charges d'un cycling hub en Occitanie (CHO)

L'objet de ce document est d'établir les conditions pour obtenir la qualification de « Cycling Hub en Occitanie » (CHO). L'exercice consiste à déterminer les critères les plus objectifs possibles, en évaluant leur niveau d'application, afin, si nécessaire, d'initier une démarche de progrès.

Le cahier des charges présente 7 grands piliers d'importance hétérogène (donc pondérée) :

PILIER	COEF
LES INFRASTRUCTURES CYCLABLES	5
LES ÉQUIPEMENTS	3
LES SERVICES	5
L'ACCESSIBILITÉ ET L'INTERMODALITÉ	3
LIEN AVEC LA PRATIQUE DU VÉLO AU QUOTIDIEN	2
LA NOTORIÉTÉ	2
LA GOUVERNANCE	4

Le cahier des charges indique les objectifs et enjeux pour chaque pilier de la démarche. Il détaille les grandes familles de critères et les éléments d'appréciation de chacun. Il précise les critères obligatoires (donc éliminatoires). Tout territoire candidat à une qualification « Cycling Hub » doit prendre

La mise en place d'un Cycling Hub traduit l'engagement d'un territoire à développer une culture vélo à son échelle, à l'incarner à travers une démarche qualifiante et en à faire un point de convergence entre gens d'ici et gens d'ailleurs. Elle illustre ainsi un engagement collectif au service du tourisme et des mobilités à vélo. Cet engagement se traduit par un contrat de confiance entre les différentes parties prenantes publiques et privées, réunies en comité de pilotage.

connaissance de ce cahier des charges et l'utiliser comme un outil de pré-évaluation AVANT de se lancer dans l'analyse détaillée de son territoire via la grille d'autoévaluation.

Dans les critères, on distingue à chaque fois la qualité intrinsèque de chaque élément (le « hard »), de la façon de le faire fonctionner (le « soft » : élément de gouvernance, le personnel, mise en œuvre, plan de travail, valorisation, entretien, suivi).

A l'image d'un plat réalisé par un grand chef, un Cycling Hub en Occitanie résulte de la combinaison d'ingrédients qui, pris indépendamment, n'auraient pas la même saveur que lorsqu'ils sont travaillés par une équipe compétente sous la supervision d'un chef créatif. Par cette image, il est important d'intégrer dans la réflexion du cahier des charges du CHO, la notion de système / de filière / d'animation de réseau.

Le territoire candidat pourra s'autoévaluer sur chacun de ces items grâce à la grille fournie en annexe, ce qui, après validation par le groupe de travail Cycling Hub (constitué du CRTL et de l'ADT ou CDT concerné), aboutira à la qualification (ou non) au titre de « Cycling Hub », et à une série de recommandations afin d'initier une démarche de progrès.



DES INFRASTRUCTURES VELO DE QUALITÉ (COEFFICIENT 5)

Un Cycling Hub doit présenter une offre de tourisme à vélo attractive. La qualité des infrastructures s'appréciera à travers des critères quantitatifs et qualitatifs.

LES CRITÈRES

Enjeu(x)

- > Diversité de l'offre de tourisme à vélo
- > Qualité des infrastructures vélo

Objectifs spécifiques

- > Qualité et diversité des offres, selon les besoins des pratiquants-cibles prioritaires du CRTL
- > Entretien des infrastructures vélo
- > Suivi du balisage / signalétique
- > Sécurité des pratiquants
- > Absence de points noirs / rupture

Familles de critères retenus :

- > Quantité et qualité des itinéraires/parcours/produits cyclistes proposés par la destination
- > Kilométrage d'itinéraires touristiques
- > Kilométrage d'itinéraires aménagés et sécurisés
- > Identification d'un référent itinéraire
- > Budget dédié à l'entretien des parcours
- > Moyens mis en œuvre pour faire connaître le réseau d'itinéraire
- > Itinéraires inscrits dans les plans ou schémas officiels du département (Schéma cyclable, PDIPR) et respectant les règles nationales édictées par les fédérations sportives, cols aménagés...

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- > Disposer de minimum 5 parcours/boucles vélo balisés de plus de 10 km (inscrits à un schéma cyclable ou au PDIPR)
- > Disposer de supports de communication valorisant les offres présentées (à minima 1 page internet dédié à l'ensemble de l'offre vélo avec une présentation de chaque parcours/boucles)
- > Présence d'un budget dédié à l'entretien et au balisage des itinéraires routiers
- > Présence d'un budget dédié à l'entretien et au balisage des itinéraires sur chemins
- > Existence d'un référent en charge du suivi des itinéraires touristiques

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES CRITÈRES

La diversité des pratiques

Chaque territoire ayant ses spécificités, un cycling hub devra présenter à minima 5 boucles/parcours représentant au moins 3 cibles cyclistes concernées par la stratégie régionale.

La qualité des itinéraires

Pour être comptabilisé, un itinéraire devra être inscrit dans les plans d'aménagement existants (PDIPR, Schéma cyclable ou autre). Pour les itinéraires urbains, la qualité est souvent liée à la sécurité et en particulier à la séparation des voies cyclables des voies automobiles. Il existe également des labels généralement initiés par les fédérations sportives qui préconisent l'exemplarité à travers un cahier des charges exigeant : centre cyclo-sportif, site ou base VTT, espace Gravel... La labellisation du territoire sera un plus.

L'entretien du réseau, le suivi du balisage

Il se traduit par la présence d'un référent chargé de mission et d'un budget dédié.

La valorisation de ces infrastructures

Le réseau doit être connu de ses utilisateurs. Pour cela, des supports d'information papiers et/ou digitaux doivent être disponibles pour chacune des offres.

DES ÉQUIPEMENTS PRÉSENTS (COEFFICIENT 3)

Les équipements adaptés à la pratique du vélo favorisent le confort d'usage pour les pratiquants et enrichissent la qualité de l'expérience vécue par le visiteur qui se sent accueilli et pris en main.

LES CRITÈRES

Enjeu(x)

- > Quantité et qualité des équipements vélos et associés

Objectif(s)

- > Densifier la présence d'équipements dédiés aux cyclistes (équipements vélo, stationnement, table pique-nique...)

Famille de critères retenus

- > Nombre d'équipements de service (aire de repos, consignes à bagages, point d'eau, stationnement sécurisé, station de lavage, de réparation, aire de service)
- > Variété des équipements et répartition sur le territoire
- > Moyen mis en œuvre pour faire connaître l'offre de service et les équipements

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- > Lieux de stationnement sécurisé pour les vélos
- > Présence de toilettes sur les itinéraires ou à moins de 5 min à vélo
- > Présence de points d'eau sur les itinéraires ou à moins de 5 min à vélo
- > Présence d'une borne de réparation vélo en libre service
- > Référencement de l'ensemble de ces équipements sur un support digital

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES CRITÈRES

La présence et la qualité des équipements

Le mobilier urbain fait la liaison entre les parcours/itinéraires et les services. La qualité de ces équipements reposera sur l'adéquation avec les besoins des usagers en un lieu donné.

La variété de ces équipements est appréciée. Les équipements les plus importants ne sont pas toujours spécifiques à la pratique du vélo : en particulier la présence de commodités, de points d'eau, de table de pique-nique, des prises pour recharger un téléphone... Il s'agit de garer son vélo en sécurité, de pouvoir l'entretenir, de pouvoir recharger les VAE et, éventuellement, en profiter pour visiter le territoire, un site ou consommer une prestation dans le même temps.

La bonne répartition des installations sur le territoire contribue à l'efficacité de la démarche. La présence répétée de ces équipements participe fortement au sentiment des pratiquants que tout est fait pour favoriser les déplacements à vélo et la pratique touristique.

La valorisation de ces équipements

La localisation de ces équipements doit être portée à connaissance des utilisateurs potentiels. Pour cela, des supports d'information papiers et/ou digitaux doivent être disponibles.

DES SERVICES ADAPTES (COEFFICIENT 5)

Deuxième pilier de l'offre, les services doivent être au maximum adaptés aux besoins des touristes à vélo. A ce titre, ils doivent être exemplaires au sein d'un Cycling Hub.

LES CRITÈRES

Enjeu(x)

- > Assurer la qualité de l'accueil des touristes à vélo
- > Faciliter et enrichir le parcours client

Objectif(s)

- > Montée en compétence des acteurs
- > Densifier la présence des prestataires proposant des services spécifiques aux cyclistes

Familles de critères

- > Nombre d'établissements « accueil vélo » / nombre d'hébergements / accès "du dernier km"
- > Office de tourisme du territoire « accueil vélo » et/ou engagé dans la démarche « Office de tourisme et des mobilités », sites touristiques gérés par la collectivité « accueil vélo »
- > Variété et répartition, de l'offre de services, présence de loueurs, réparateurs, restaurants, sites de visite
- > Présence d'un service logistique
- > Moyen mis en œuvre pour faire connaître l'offre de service et les équipements

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- > Présence d'hébergements Accueil Vélo ou équivalent
- > Présence de plus de 2 types d'hébergements accueil vélo
- > Présence d'un réparateur vélo
- > Présence d'un loueur se trouvant à moins de 20 min à pied de la gare
- > Présence un office du tourisme Accueil vélo ou Office du tourisme de la mobilité
- > Référencement de l'ensemble de ces services sur un support digital

* On attend par « qualifié » tout service bénéficiant d'une labellisation « Accueil vélo » ou d'une marque qualifiante dans le domaine du tourisme à vélo (AltaMonta, FFCT, Marque GTMC...).

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES CRITÈRES

La présence et la qualité des services

Concernant les services aux cyclistes, le déploiement du label « Accueil Vélo » ou équivalent (référencé GTMC, référencement FFCT ou Altamonta...) sur le territoire sera le principal critère de sélection pour les Cycling Hub. Le référencement implique l'application d'un cahier des charges détaillé avec la garantie d'avoir des services qualitatifs dédiés aux cyclistes. Il s'agit également de s'assurer de la présence de ces services en nombre suffisant, et de leur répartition adéquate sur le territoire.

En complément des services « Accueil Vélo », la présence de services de type « logistique » apportera une vraie valeur ajoutée au territoire.

NB : pour le service de réparation, la labellisation « Accueil vélo » n'est requise mais constituera un plus.

La valorisation de ces services

La localisation de ces services doit être connue de ses utilisateurs potentiels. Pour cela, des supports d'information papiers et/ou digitaux doivent être disponibles.

L'ACCESSIBILITE ET L'INTERMODALITE (COEFFICIENT 3)

Il s'agit du cœur névralgique du Cycling Hub, la notion de Hub impliquant de faciliter au maximum le changement de modalité de transport vers le vélo et l'accès au réseau cyclable (train > vélo, bus > vélo, voiture > vélo... et vice versa).

LES CRITÈRES

Enjeu(x)

- > Accessibilité optimale et intermodalité fluide

Objectif(s)

- > Augmenter l'usage des mobilités décarbonées
- > Fluidifier le parcours-client

Familles de critères

- > Point d'accueil et d'information d'un Cycling Hub
- > Présence à minima d'une gare ferroviaire ou routière en activité
- > Proximité entre l'offre touristique et les gares
- > Actions en faveur de l'intermodalité (Parkings, recharge VE...)
- > Moyens mis en œuvre pour faire connaître les possibilités d'intermodalité

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- > Présence d'une gare routière ou ferroviaire à moins de 30 mn (5km) des parcours/boucles/itinéraires mentionnés précédemment
- > Présence de lieu(x) de stationnement vélos à proximité immédiate de la gare
- > Existence d'un référent en charge du suivi du réseau de mobilité à vélo

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES CRITÈRES

Les points de transition vers le vélo et les équipements

Il s'agit de valoriser en priorité les gares ferroviaires et routières à proximité des réseaux cyclables ainsi que les parkings-relais, qui, dans les deux cas, devront proposer les services et équipements favorisant la pratique du vélo, en particulier en lien avec le stockage et la sécurité des vélos et des bagages (arceaux, boxes, consignes...)

La valorisation des services proposés à proximité des gares / parking

Il est impératif de communiquer sur les transports en commun et l'intermodalité pour en faciliter l'usage. Pour cela, des supports d'information papiers et/ou digitaux doivent être disponibles.

LIEN AVEC LA PRATIQUE DU VELO AU QUOTIDIEN (COEFFICIENT 2)

Un Cycling Hub doit servir la communauté du lieu où il est implanté : en accueillant les touristes à vélo, en formant plus de pratiquants au vélo, en rendant la pratique plus sûre, en permettant d'aller travailler ou aller à l'école à vélo sans souci, etc.

LES CRITÈRES

Enjeu(x)

- > Établir un lien fort avec les habitants et les pratiques du quotidien
- > Optimiser les investissements
- > Favoriser l'appropriation de la dynamique vélo par le plus grand nombre

Objectif(s)

- > Augmenter la pratique du vélo de manière générale
- > Augmenter les retombées économiques
- > Augmenter la part modale du vélo
- > Faire des habitants des ambassadeurs de la dynamique vélo

Familles de critères

- > Actions en faveur de la démocratisation du vélo : atelier vélo participatif, démarche « Savoir Rouler à vélo », sport santé,
- > Politiques publiques : aide à l'achat de vélo / VAE
- > Présence de vélo libre-service / location longue/courte durée
- > Moyen mis en œuvre pour faire connaître les actions en faveur de la pratique du vélo au quotidien

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- Au minimum 3 actions en faveur de la pratique du vélo au quotidien

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES CRITÈRES

Les actions favorisant la pratique du quotidien

Dans un souci d'optimisation des investissements publics et privés, de désaisonnalisation, et d'implication des habitants, cette notion de « hub » s'élargit au-delà du seul secteur touristique. Le Cycling Hub prend ainsi en compte les actions privées et publiques en faveur du vélo pour tous et du vélo du quotidien. La présence d'acteurs tels qu'un café vélo, un club, atelier vélo seront un plus.

Les moyens mis en place pour faire connaître ces actions en faveur du vélo au quotidien

Pour cela, des supports d'information papiers et/ou digitaux doivent être disponibles.

LA NOTORIÉTÉ (COEFFICIENT 2)

Le territoire support d'un Cycling Hub doit bénéficier d'une notoriété préalable auprès de la cible des touristes à vélo, que ce soit en lien avec la pratique ou avec l'offre touristique locale.

LES CRITÈRES

Enjeu(x)

- > Notoriété - Vitrine de l'Occitanie

Objectif(s)

- > Fédérer les acteurs pour monter des produits,
- Promotion de l'offre

Familles de critères

- > Présence d'une offre vélo à forte notoriété (schéma national vélo, cols du Tour de France aménagés...)

- > Offre vélo valorisant une thématique à forte notoriété ou des spots de l'Occitanie (points d'intérêt, connexion avec les Grands Sites d'Occitanie, un parc naturel régional, un PACT, un contrat de destination...)
- > Événementiel vélo d'envergure nationale
- > Présence d'ambassadeurs du territoire dans la filière vélo (fabriquant, entreprise à forte renommée...)

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- > Présence d'une offre vélo à forte notoriété, d'une offre vélo valorisant une thématique incontournable du territoire ou d'une offre vélo valorisant au moins un Grand Site d'Occitanie, un parc naturel régional, un PACT, un contrat de destination...)

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES CRITÈRES

La notoriété

La notoriété a été prise en compte sous 3 aspects :

- > La notoriété intrinsèque d'un itinéraire vélo présent sur le territoire (Véloroute Voie Verte de notoriété nationale, grands cols...)
 - > Une offre vélo valorisant une thématique forte de l'Occitanie (Enotourisme, patrimoine...)
 - > Une offre vélo jalonnée par des points d'intérêt majeurs tels que les Grands Sites d'Occitanie ou située dans un parc naturel régional (PNR), un territoire bénéficiaire d'un plan d'actions concertées de territoires (PACT) ou un contrat de territoire.
- Une des trois facettes doit être présente à minima dans un Cycling Hub. Par ailleurs, les événementiels à forte notoriété constitueront un plus, de même que la présence d'entreprises emblématiques.

LA GOUVERNANCE (COEFFICIENT 4)

Un Cycling Hub réunit les parties prenantes publiques et privées participant au développement de la pratique cycliste. C'est une aventure collective qui doit bénéficier de moyens spécifiques dans la durée.

LES CRITÈRES

Enjeu(x)

- > Une gouvernance partagée et dynamique
- > Acculturation du vélo dans les politiques existantes

Objectif(s)

- > Implication politique sur la thématique vélo
- > Animation de la filière

Familles de critères

- > Références - pedigree - actions réalisées en faveur du vélo
- > Structure, technicien et élu référents du Cycling Hub
- ressources humaines dédiées

- > Présence d'un comité de pilotage / comité d'itinéraire : nombre d'acteurs engagés
- > Budget alloué (objectif 30€ / ans / habitant)

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- > Engagement à la création d'une structure en charge de l'animation du Cycling Hub
- > Existence d'un référent chargé de mission en charge du développement du Cycling Hub
- > Existence d'un référent élu en charge du développement du Cycling Hub
- > Budget alloué au développement du vélo

ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES CRITÈRES

La gouvernance

La gouvernance a été prise en compte sous 3 facettes :

- > Les acteurs de la gouvernance
 - > La présence d'un plan d'actions
 - > La présence d'un budget alloué à ce plan d'action
- La présence d'un point d'accueil et d'information compétent est un prérequis.

LE PROCESS DE QUALIFICATION

ÉTAPE 1 :

Remplir le questionnaire du formulaire d'auto-diagnostic
> Examen de la candidature par le groupe de travail constitué d'un référent CRTL et d'un référent de l'ADT concerné

ÉTAPE 2 :

Remplissage de la grille d'évaluation par le territoire candidat

ÉTAPE 3 :

Visite terrain par le groupe de travail (CRTL + ADT concerné)
> Remplissage collectif de la grille
> Visite terrains (infrastructures, équipements, services...)

ÉTAPE 4 :

Analyse post terrain par le groupe du travail (CRTL / ADT concerné)
> Restitution d'un état des lieux d'avancement du territoire par le groupe de travail

ÉTAPE 5 :

Validation du territoire comme étant Cycling hub Occitanie ou considéré comme étant en démarche de progrès





Pour toute information complémentaire :
Anne-Laure Barrallon
anne-laure.barrallon@crtoccitanie.fr



voyage-occitanie.com

SITE DE MONTPELLIER (SIÈGE)
64, rue Alcyone • CS 79507
F • 34960 Montpellier Cedex 2

SITE DE TOULOUSE
15, rue Rivals • CS 78543
F • 31685 Toulouse Cedex 6

#VOYAGEOCCITANIE



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional